# Mairie de Charensat



## Réunion du 15 mars 2018

Présents: MM. BACCONNET - BARRIERE - BLANCHON - CHAMBON - CLOAREC - COTTET - DU-

BOISSET – LENOBLE – MOUILLET – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE Absents ayant donné pouvoir : Mme DEBOUDARD (pouvoir à M. MOURLON)

**Date de convocation**: 07/03/2018.

L'an deux mil dix-huit, le 15 mars à 19h30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

Remarques concernant l'approbation du compte-rendu du 30/01/2018 : aucune remarque. **Approbation du compte-rendu du 30/01/2018** : contre : 1 / abstention : 3 / pour : 9

- <u>Carte communale</u>: <u>devis élaboration du dossier CDNPS</u>: Mail de Madame FOURMONT de la DDT: Nécessité de finaliser la carte communale en y intégrant le projet communal. Afin que le projet soit permis par la carte communale, il est nécessaire de produire une étude justifiant que l'aménagement et l'urbanisation du secteur sont compatibles avec la prise en compte de la qualité de l'environnement et des paysages. Cette étude sera soumise à l'avis de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites). Le projet de carte communale sera également soumis à la CDPENAF.

Devis du groupe DEJANTE : 4 200.00 € soit 5 040.00 € T.T.C.

Vote: contre: 1 / abstention: 3 / pour: 9

- Contrat d'assurance risques statutaires par le Centre de Gestion: M. le Maire rappelle que la commune est adhérente au contrat d'assurance groupe proposé par le centre de gestion pour couvrir certains risques financiers dus aux congés maladie. Ce contrat couvre les agents CNRACL et IRCANTEC avec une franchise de 10 jours par arrêt pour les arrêts ordinaires. Le contrat arrive à échéance le 31/12/2018. Proposition de renouvellement de ce contrat dans les mêmes conditions, pour une durée de 4 ans à compter du 01.01.2019.

Accord à l'unanimité.

- Eclairage public: Suite à une visite du SIEG pour la réfection et mise en conformité du réseau d'éclairage public, il faudrait prévoir des travaux de rénovation et mise en conformité. Le prix est de 28 000 € HT avec un coût pour la commune de 12 312.80 €. Proposition de coupure nocturne les soirs de la semaine. Au niveau de la consommation : avec rénovation et mise à jour des abonnements, pour une coupure de 23 h 00 à 05 h 00 le coût annuel est de 6 662 € (avec une économie de 9 467 €). Pour une coupure de 0 h 00 à 05 h 00 coût annuel de 7 415 € (avec une économie de 8 714 €). Actuellement la commune paie annuellement 9 000 € environ, au lieu de 16 000 € (différence due à des boitiers non déclarés dans les villages). Vote pour une coupure identique dans le bourg et les villages : abstention : 1 / pour : 12. Vote pour la coupure de 23 h 00 à 05 h 00 : accord à l'unanimité.

Proposition de laisser les lampes allumées dans le bourg les vendredis et les samedis soirs toute l'année ainsi que le dimanche soir de la fête patronale : accord à l'unanimité.

- Révision loyer communal de Mme Elodie DUBOSCLARD: M. le Maire explique que le bail est arrivé à échéance le 01.03.2018 et qu'il est nécessaire de procéder à la révision du loyer. Base de calcul : 4° trimestre de l'année 2017. Le loyer actuel est de 353.52 € et passera à 357.24 € au 01.03.2018. Accord à l'unanimité.
- <u>Logement combles de la mairie</u>: courrier de préavis de départ du logement des combles de la mairie, actuellement occupé par Mme Anna GUILLON, reçu en mairie le 07/03/2018. Il sera donc libre à compter du 07/06/2018.
- <u>Taux d'imposition des taxes locales</u>: M. le Maire rappelle les taux d'imposition de 2017: Taxe d'habitation: 9% / Taxe foncier bâti: 15.60 % / Taxe foncier non bâti: 53.40 %. M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2018. Accord à l'unanimité pour le maintien des taux.
- <u>Tarifs de l'eau pour 2018</u>: M. le Maire rappelle les prix « commune » pour l'année 2017 : eau 1,00 €/m³, taxe assainissement 0,50 €/m³. M. le Maire propose de maintenir ces tarifs. Accord à l'unanimité.

- Prix du m² à fixer pour le déclassement d'une partie du chemin rural à Troissagnes au profit de Mme Sandrine POUGHET: M. le Maire rappelle que l'enquête publique a été clôturée le 29/12/2017 et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 01.01.2018. Afin de clôturer le déclassement, il est nécessaire de fixer le prix de vente. Surface environ 400 m². Proposition : 2€/m²+frais divers.

Accord à l'unanimité.

- <u>- Résiliation convention SATESE</u>: le département a créé une agence d'ingénierie territoriale (ADIT). Les prestations du SATESE sont intégrées depuis le 01/01/2018 dans l'offre de service de cette ADIT. Pour bénéficier des prestations de la SATESE les communes doivent désormais adhérer à l'ADIT. Charensat est déjà adhérente. Il faut à présent résilier la convention initiale SATESE car l'ADIT ne peut pas se substituer au Département dans le cadre de cette convention. Accord à l'unanimité.
- **ZAD** de Chancelade: concernant le projet d'aménagement touristique, il n'est juridiquement pas possible d'étendre la ZAD existante. Il convient de créer une nouvelle ZAD qui porterait uniquement sur la parcelle E758 (partie sur Charensat). Olivier MOUILLET étant concerné, se retire. Vote à bulletin secret: contre: 4 / abstention: 1 / pour: 7

#### - Devis divers :

- \* Lot carrelage pour les travaux de rénovation et mise aux normes d'accessibilité PMR à l'école : devis de Luis MARQUES : 4 480.36 € HT / devis de SCOP Carreau Plus : 7 980.02 € HT. Accord à l'unanimité pour le devis de Luis MARQUES
- \* Propositions de l'APAVE pour
- diagnostics amiante et plomb (à réaliser avant les travaux) : Obligatoire. 594 € TTC amiante et 456 € TTC plomb
- mission de coordination sécurité protection santé : obligatoire lorsqu'il y a plusieurs entreprises en même temps sur le chantier : 1 536 € TTC
- mission de bureau de contrôle technique de construction : non obligatoire. 1 920 € TTC

Accord à l'unanimité pour les diagnostics et la mission de CSP. Refus à l'unanimité de la mission de bureau de contrôle.

\* Division cadastrale des parcelles de M. Hall WILSON acquises par la commune et M. José DOS SANTOS. Proposition de réunion sur le terrain avec les propriétaires et riverains. Devis du cabinet BISIO et Associés : 696.00 € T.T.C. Accord à l'unanimité pour accepter le devis quand la réunion aura eu lieu et que les riverains seront d'accord.

## - Courriers divers :

- \*Courrier de M. Bernard SOUCHON concernant la réserve incendie devant son domicile. Les agents sont intervenus depuis, il n'y a actuellement plus d'eau. Benoît se rendra sur place pour vérifier prochainement.
- \*Courrier du don du sang : changement de nom « Association pour le Don de Sang Bénévole Cœur de Combrailles » et changement de bureau.
- \*Réponse de Me DRIJARD pour la vente de la parcelle E118 à M. Olivier JAY : la commune n'a pas été contactée au sujet de cette vente car Me DRIJARD n'avait pas eu l'information suivante : la commune est propriétaire d'une parcelle contiguë.
- \*Demande de subvention municipale de la part de l'Amicale des Chasseurs de Charensat pour pallier aux charges de chauffage du local : le courrier sera traité lors du vote des subventions communales 2018.

  \*Courrier de M. Joël PRÉVOTÉ pour une demande de bronchement de commtour d'acut à Verghandet.
- \*Courrier de M. Joël PRÉVOTÉ pour une demande de branchement de compteur d'eau à Vergheadet.
- \*Courrier de Madame Jacqueline SAPPIN : proposition d'adhésion à l'APA pour la campagne de stérilisation des chats errants pour utiliser les fonds versés pour un échange de parcelle effectué en 2009. Refus d'adhérer.
- \*Réserve fédérale de chasse : M. le Maire rappelle l'existence d'une réserve fédérale de chasse sur notre commune. Monsieur le Maire présente la cartographie réalisée par la Fédération Départementale de Chasse.

### - Questions diverses :

- \*Mail de Madame LENOBLE:
- M. HARTWEG a t'il fait une réponse au courrier de M. le Maire : non, aucun nouvel élément.
- Où en est l'association « les Maillons des Sanciaux » : voir avec les présidents actuels Claude COURTADON et Alain DUCROS, la mairie n'ayant aucun élément à ce sujet.

- Est-ce qu'un nouveau document concernant les tarifs de location de la salle polyvalente a été réalisé ? Oui. Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux points de la convention et du règlement en insistant sur la notion d'intérêt général, avec un rappel en ce qui concerne le milieu associatif qui se dit d'intérêt général:
- \*le but de l'association ne doit pas être lucratif,
- \*la gestion de l'association doit être désintéressée,
- \*l'association ne doit pas être limité à un cercle restreint de personnes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Les Membres,

